

Le Maire de Paris en fort des Halles

02/09/2010

La Ville de Paris a fait passer, avec force de justice, son projet de réaménagement du quartier des Halles, et notamment celui de ses espaces verts.

Depuis leur aménagement à la fin des années 1970, les Halles ont connu de nombreux événements : inauguration du RER (1977), ouverture du centre commercial régional (1979), création du parking souterrain et du jardin. Ces évolutions ont provoqué une fréquentation intense du site, qui est devenu le centre de gravité d'une métropole de près de 10 millions d'habitants.

Le diagnostic du quartier a conduit le Conseil de Paris à décider, en décembre 2002, de la mise en œuvre d'une vaste opération d'aménagement du quartier des Halles. Le périmètre concerné par ces interventions est délimité par la rue de Rivoli, le boulevard de Sébastopol, la rue Etienne-Marcel et la rue du Louvre.

David Mangin a été retenu par la ville en décembre 2004 pour coordonner le projet global de réaménagement. A l'issue d'un concours international, le projet d'émergence du forum, la Canopée, des architectes français Patrick Berger et Jacques Anziutti, a été retenu.

Espace public et jardin, forum, pôle de transports et projet Canopée

Des demandes d'aménagement du projet de la Canopée, portant sur l'accès aux équipements publics situés en étage et sur leur visibilité, ont fait l'objet d'un complément de permis de construire. Ces modifications visent à améliorer la perception depuis l'espace public des équipements de la Canopée. Elles concernent le conservatoire, le pôle de pratiques amateurs, la bibliothèque, le centre de hip-hop et le studio de diffusion.

Pour rendre ces équipements plus apparents depuis le rez-de-chaussée, les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti ont créé deux rues intérieures symétriques et ont décroïsonné les escaliers qui s'y trouvent afin de permettre à la lumière naturelle de descendre dans le hall traversant.

Ces deux rues intérieures en triple hauteur font apparaître la profondeur et la hauteur du bâtiment et captent ainsi l'attention du public grâce à un appel de lumière vers l'enveloppe de verre translucide de la Canopée.

La répartition entre équipements publics et commerces est demeurée la même depuis le concours : sur les 13 000 m² de la Canopée, plus de 7 000 m² sont destinés aux équipements publics, qui bénéficieront ainsi de 50% de surfaces supplémentaires par rapport à l'occupation actuelle des pavillons Willerval.



Le futur jardin des Halles, qui relie la Canopée à la Bourse du Commerce, constitue l'un des éléments phares de la réorganisation du site.

Il accueillera, sur un espace de plus de 4 hectares, tous les usages et tous les publics : devant la Canopée, un jardin de

rencontre et de musique, avec un kiosque et des bassins ; au centre une vaste prairie où l'on pourra s'installer sur des bancs ou directement sur l'herbe, et au Sud de nouvelles aires de jeux destinées aux très jeunes et jeunes enfants.

Les travaux dans le jardin, partie intégrante du vaste projet de réaménagement des Halles, ont repris. Le 17 août dernier, le Juge des référés avait rendu son ordonnance concernant la demande de suspension déposée par l'association Accomplir contre le permis de démolir du jardin des Halles. La décision rendue est totalement favorable à la Ville de Paris, le Juge estimant que l'exécution du permis de démolir n'avait pas lieu d'être suspendue. Il a été ainsi jugé *"qu'aucun des arguments invoqués par l'association n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée"*.

[Ajouter un commentaire](#)